

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
3 avril 2018

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 3
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 AVRIL 2018

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

POUJOL Odile a donné procuration à BASNEL Françoise, MIGNOT Brigitte a donné procuration à PACCHIONI Maryse, CHABAUD Sandra a donné procuration à ROSSI Yannick.

Absents excusés :

LAUGE Sylviane, MARCEL David.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Nomination du Secrétaire de Séance

1. Affaires financières

1.1. Approbation des Comptes de gestion et vote des Comptes Administratifs

Rapporteur : Max GILLES

1.1.1. Eau (D)

Le compte administratif 2017 de l'eau se solde par un excédent d'exploitation de 121 271,29 € correspondant à 178 875,15 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 57 603,36 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 410 183,51 € : 1 347 709,08 € de recettes pour 937 525,57 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts et aux travaux sur le réseau.

1.1.2. Assainissement (D)

Le compte administratif 2017 de l'assainissement se solde par un excédent d'exploitation de 69 791,75 € correspondant à 86 386,80 € de recettes, provenant des taxes de

branchement, une quote-part de subvention d'investissement, et la surtaxe communale ; pour 16 595,05 € de dépenses de dotations aux amortissements.
La section d'investissement présente un excédent de 783 113,74 € : 783 113,74 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 0,00 € de dépenses.

1.1.3. Caveaux (D)

Le compte administratif 2017 du budget des caveaux funéraires présente un déficit de fonctionnement de 1,38 € dû à une régularisation de TVA. L'investissement se solde par un résultat négatif de 36 389,74 € correspondant au stock de produits finis.

1.1.4. Commune (D)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

Le compte administratif 2017 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 525 488,81 € correspondant à 3 913 917,12 € de dépenses pour 4 439 405,93 € de recettes.

Le résultat d'investissement s'établit à 320 206,69 € correspondant à 3 746 427,34 € de dépenses pour 4 066 634,03 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné l'acquisition du Mas de la Chapelle, les travaux d'aménagement du quartier du Planet, le renouvellement du matériel roulant des services techniques.

Les Comptes de gestion pour chacun des budgets étant conformes aux comptes administratifs présentés, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet au vote des conseillers :

- L'adoption du CA 2017 du budget de l'Eau : unanimité.
- L'adoption du CA 2017 du budget de l'Assainissement : unanimité.
- L'adoption du CA 2017 du budget Caveaux funéraires : unanimité.
- L'adoption du CA 2017 du budget Général de la Commune : unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les comptes administratifs ainsi présentés.

1.2. Vote des budgets primitifs

Rapporteur : Max GILLES

1.2.1. Eau (D)

Le budget primitif 2018 de l'eau s'équilibre à 84 641,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 23 268,00 € notamment pour financer l'entretien des équipements.

La section d'investissement s'équilibre à 561 455,30 €, permettant la réalisation de travaux sur le réseau au quartier du Planet et reprise des réseaux et des installations techniques. Ces travaux sont principalement financés par les résultats antérieurs.

1.2.2. Assainissement (D)

Le budget primitif 2018 de l'assainissement s'équilibre à 21 000,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 4 400,00 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 869 505,49 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension et de restauration du réseau. Ils sont financés essentiellement par la reprise des excédents antérieurs.

1.2.3. Caveaux (D)

Le budget primitif 2018 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 36 392,12 €. L'investissement est équilibré à 71 779,48 € afin de financer le déficit 2017 de la section.

1.2.4. Commune (D)

Le budget principal primitif 2018 de la collectivité s'équilibre à 3 935 000,00 € de dépenses et de recettes de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 4 637 000,00 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires, principalement : l'engagement des travaux d'aménagement des voiries d'accès au site du futur Collège, la poursuite de l'aménagement du quartier du Planet, l'engagement des travaux d'aménagement de la rue des Allées et la rénovation et l'extension des vestiaires du tennis, l'aménagement d'une classe à l'école maternelle et la réalisation d'une liaison piétonne entre la rue du Planet et Les Allées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les budgets primitifs ainsi présentés.

1.3. Vote des taux d'imposition 2017 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le budget primitif 2018 a été établi sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité locale par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition présentée, adopte les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,60 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,75 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,79 %

1.4. Attribution de subventions aux associations et autorisation de signature des conventions de subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La répartition des subventions 2018 est présentée dans le tableau joint en annexe.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- L'Olympique Eyraguais
- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club Taurin
- L'ECTE

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018 telle que présentée dans le tableau ci-joint et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations citées ci-dessus.

1.5. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de soutenir l'investissement public local, la dotation budgétaire de soutien à l'investissement créée sur le fondement de l'article 159 de la loi de finances pour 2016 a été pérennisée.

Sont éligibles les opérations s'inscrivant obligatoirement dans l'un des champs d'intervention suivants :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes des équipements publics (accessibilité)
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs, ...)
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile.

La particularité de cette dotation budgétaire fait que l'intégralité des autorisations d'engagement doit être engagée avant le 31 décembre 2018 ce qui implique que seuls peuvent être présentés des projets suffisamment aboutis.

Il est proposé de soumettre le projet de rénovation et d'extension des vestiaires du tennis à ce financement exceptionnel auprès des services de l'Etat et de solliciter une subvention de 30% de la dépense totale estimée à 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette demande de subvention.

1.6. Sollicitation de subventions auprès du Département au titre des travaux de proximité 2018 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin d'assurer le financement des investissements inscrits au budget, il est proposé au Conseil de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité 2018.

Le détail des opérations concernées et des subventions sollicitées sont présentées dans le tableau suivant :

Demandes de subventions 2018				
Organisme financeur	Opération	Montant Dépenses HT	taux subvention	subvention sollicitée
Département Proximité	Aménagement classe	85 000,00 €	70%	59 500,00 €
Département Proximité	Voirie 1	85 000,00 €	70%	59 500,00 €
Département Proximité	Voirie 2	85 000,00 €	70%	59 500,00 €
Département Proximité	Liaison Planet / Allées	85 000,00 €	70%	59 500,00 €
Département Proximité	Eclairage Public	60 000,00 €	70%	42 000,00 €
Département Proximité	Sécurisation Bâtiment crèche	85 000,00 €	70%	59 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces demandes de subvention.

2. Affaires Administratives

2.1. Actualisation de la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ALSH (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Comme suite au contrôle opéré par la Caisse d'Allocations Familiales sur le réalisé de l'ALSH 2016, il est apparu que la tarification à la journée retenue dans la convention d'objectifs et de financement, pénalisait la Commune notamment lors de l'absence d'un enfant.

Le contrôleur a indiqué qu'il serait plus favorable et plus proche de la réalité de l'activité du centre de loisirs de retenir une tarification au forfait dans cette convention.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser la modification de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification et autorise M. le Maire à signer l'avenant y afférant.

2.2.Approbation de la convention de prêt d'œuvres d'art à l'association Témoignage et Patrimoine (D)

Rapporteur : Christiane MISTRAL

La Commune est propriétaire de trois tableaux du peintre Jean-Sixte Cornillon actuellement accrochés à l'Espace Culturel Eyraguais.

Madame la Présidente de l'Association Témoignage et Patrimoine a sollicité le prêt de ces œuvres afin de les exposer au sein du Musée.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce prêt et d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les conditions de ce prêt.

2.3.Point sur les mouvements de personnel (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil est informé du départ pour cause de mutation externe de 2 agents : M. Fabrice MARTINS, Responsable des Services Techniques et de l'Urbanisme à compter du 1^{er} mai 2018 et M. Stéphane DEQUIDT, Directeur Général des Services, à compter du 1^{er} juillet 2018.

M. le Maire informe le Conseil sur les modalités envisagées pour leurs remplacements, Monsieur Tewfik MOKADDEM sera recruté au poste de Directeur Général des Services et M. Marc GONZALEZ sera recruté au poste de Responsable des Services Techniques et de l'Urbanisme. Ces deux personnes devraient entrer en fonctions fin juin – début juillet.

2.4.Point sur les contentieux (I)

2.4.1. Fischer (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil est informé que dans le cadre du contentieux opposant M. FISCHER à la Commune, relatif au refus de la Commune d'autoriser la cession de l'autorisation de stationnement de taxi dont cette personne était titulaire.

Ce refus ayant été jugé fautif par la juridiction administrative, M. FISCHER avait introduit un recours indemnitaire et réclamait à titre de dommages et intérêts une somme de 48 796,80 €

Par jugement du Tribunal administratif de Marseille en date du 30 mars 2018, la Commune a été condamnée à verser à M. FISCHER une indemnité fixée à 9 600,00 € plus 1 000,00 € au titre des frais de procédure.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur son intention de faire appel de ce jugement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces demandes de subvention.

2.4.2. Ceram Stone(I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil est informé que dans le cadre de l'installation d'un magasin de carrelage dans un local agricole sis chemin des Cailloux, la Commune a engagé une procédure de constatation d'infraction à la réglementation d'urbanisme.

Suite à ces démarches, une vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux mettant en cause l'impartialité de la Commune et du Maire dans cette affaire.

Afin de répondre aux insinuations contenues dans cette vidéo M. le Maire donne lecture du communiqué suivant :

« Je fais suite à la vidéo parue en date du samedi 7 avril 2018, concernant la Commune d'Eyragues et son Maire, pour un hangar agricole d'une superficie d'environ 1 000 m² divisé en deux parties de 500 m² environ chacune, situé sur un terrain de 7 254 m² en bordure de la RN571.

Une demande d'installation d'un nouveau compteur EDF a été accordée par courrier en date du 23/11/2016, à la seule condition qu'il reste à vocation agricole.

Courant octobre, je suis informé (à ma grande surprise) de l'ouverture au public, en quelques jours seulement, d'un commerce de carrelages dans le hangar et d'un stockage de plus de 400 m² de palettes de carrelages sur le terrain devant le hangar.

Comme indiqué précédemment, ce terrain étant situé en zone agricole, avec un règlement spécifique conformément aux documents d'urbanisme, toute activité sur ce terrain doit impérativement être liée à l'agriculture.

Cette création de commerce, recevant du public, entraîne un changement de destination du local, nécessitant au préalable le dépôt d'une demande de permis de construire. À ce jour, cette demande n'a pas été satisfaite.

Devant cet état de fait, j'ai rencontré le propriétaire, afin de l'informer du caractère illicite de cette création de commerce en zone agricole.

J'ai ensuite pris rendez-vous avec le gérant du commerce afin de lui faire part de cette situation sur cette création, lui expliquant que j'étais favorable à la création de commerces sur la Commune, mais dans le respect des règles qui régissent leur installation. Nous avons les secteurs appropriés qui respectent le règlement d'urbanisme, où ont pu, avant lui, s'établir de nombreux commerçants à Eyragues.

Il m'appartient de faire respecter les lois et règlements sur la Commune afin que tous vivent avec les mêmes règles et les mêmes droits.

Voici en quelques lignes les éléments qui permettront à chacun d'avoir un éclairage sur ce dossier.

Max GILLES
Maire d'Eyragues »

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR Souligne la patience des riverains face aux travaux. Les bas de façades seront faits à la fin des travaux.

4. Divers

M. le Maire évoque avec le Conseil la demande effectuée par l'Union des Maires afin de connaître la position des communes sur l'installation des compteurs « Linky » par ENEDIS.

Le Conseil, à l'unanimité adopte une attitude réservée face à ces installations et demande plus d'informations notamment sur le coût de ce déploiement pour les abonnés.

Madame Geneviève Martini fait part de sa satisfaction suite aux travaux effectués sur le mur du cimetière.

Madame Madeleine JULLIAN transmet les remerciements du foyer du Roudelet pour la subvention attribuée.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur la préparation du prochain numéro de l'Eyrague.

Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil sur la situation de l'association « Entre les Fleurs et l'Art » suite au départ de la Présidente et lance un appel aux bénévoles pour reprendre et poursuivre l'activité de cette association.

Monsieur Bruno AMAT fait part au Conseil du lancement des activités du Comité des fêtes avec la chasse aux œufs qui s'est tenue le 31 mars dernier et qui a été très appréciée des petits et des grands.

Les prochaines manifestations organisées par le Comité des Fêtes sont en préparation.

Madame Françoise BASNEL informe le Conseil sur la tenue du Comité de Pilotage 2018 de la Crèche et de la Commission d'attribution qui voit l'entrée de 15 nouveaux enfants à la crèche. La liste d'attente compte 22 familles qui n'ont pu être accueillies à la crèche pour la rentrée 2018-2019.

Monsieur Jérémy AUBERY signale un dysfonctionnement de la gâche du portillon d'entrée de la crèche.

Madame Yvette POURTIER répond que ce problème est pris en compte et sera réparé prochainement.

Monsieur Yannick ROSSI demande où en est la procédure d'expulsion de la personne installée illégalement sur le terrain proche de la déchèterie.

Monsieur le Maire répond que le Tribunal enjoint cette personne à quitter les lieux et l'a condamnée à payer une astreinte de 15 euros par jour jusqu'à son départ.

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'offre de formation de l'ATD 13.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de M6 pour trouver des acquéreurs potentiels de biens immobiliers pour l'émission « Chasseurs d'appart ».

Enfin Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements de la famille de M. AUBANEL pour les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de celui-ci.

Monsieur Pierre PANCIN indique qu'une plaque est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES